

Unité bidépartementale Eure Orne

Les Andelys, le **12 DEC. 2024**

Affaire suivie par : Corinne Coubard

Tél. : 02 32 29 62 50

Courriel :

ubdeo.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

**Compte rendu de la commission de suivi de site de NUFARM – SYNGENTA - REMEA
Jeudi 3 octobre 2024 à Gaillon**

Sous la présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys, s'est tenue le jeudi 3 octobre 2024 à 10h la commission de suivi de site des entreprises NUFARM, SYNGENTA et REMEA, en salle du conseil à la mairie de Gaillon.

Participants :

Monsieur LEBAS, sous-préfet des Andelys,
Monsieur BONNET, coordonnateur de l'équipe risques accidentels UBDEO/DREAL,
Madame GAUTIER, inspectrice de l'environnement UBDEO/DREAL,
Madame COUBARD, assistante UBDEO/DREAL,

Madame HANTZ, maire de Gaillon,
Monsieur RIVOAL, 1^{er} adjoint mairie de Gaillon,
Monsieur VAVASSEUR, Directeur services techniques mairie de Gaillon,
Monsieur CHEVALIER, Directeur de la tranquillité publique mairie de Gaillon,
Madame BAUMANN, service urbanisme mairie de Gaillon,

Madame BOURGEOIS, maire de Saint Pierre la Garenne,
Monsieur SAUNIER, 1^{er} adjoint mairie de Saint Pierre la Garenne,
Monsieur CHOMIENNE, représentant la mairie de Port-Mort,

Monsieur LECANU, directeur du centre BIOGAZ de Gaillon,

Monsieur PRESSOIR, directeur de l'entreprise SYNGENTA,
Madame MOCOEUR, responsable QHSE de l'entreprise SYNGENTA,
Madame GUILLOTIN, responsable Environnement de l'entreprise SYNGENTA,
Monsieur CHRISTIEN, secrétaire CSE de l'entreprise SYNGENTA,

Monsieur AURIAT, directeur de l'entreprise NUFARM,
Monsieur GARDELLE, responsable HSE & PSM de l'entreprise NUFARM,

Monsieur REVERT, responsable de la plateforme de Gaillon, entreprise REMEA,
Madame RAFEL, Responsable QHSE de l'entreprise REMEA,

Madame PHILIPPE, ARS 27,
Madame LLANAS, DDETS 27,
Capitaine BIDAULT, SDIS 27,
Monsieur MOREL, DDTM 27,

Madame DEVAUX, directrice adjointe de l'économie de l'emploi et la formation, AGGLO SEINE EURE,
Monsieur PIEDNOEL, gestion de crise SNCF RÉSEAU,

Monsieur CHOMIENNE, représentant l'ASSPM (association du site de Port-Mort),
Monsieur DEFILLON, président association sauvegarde de l'environnement,
Monsieur GABELLE, représentant l'union fédérale des consommateurs (UFC),

Personnes absentes et excusées :

Madame DEPETRIS, Direction générale des services, mairie de Gaillon,
Monsieur FLIECX, Préfecture de l'Eure – SIDPC,
Monsieur BOURGET, directeur général de l'entreprise REMEA France,
Monsieur AULOY, maire de Port-Mort,
CSE Nufarm,
CSE Remea,
VNF,
CCI,
Monsieur le conseiller départemental du canton d'Amfreville-la-Campagne.

Monsieur LEBAS remercie Madame HANTZ, pour l'accueil que la commune réserve aux membres de la commission chaque année et invite les participants à se présenter.
Monsieur LEBAS exprime ensuite des remerciements et des mots de souvenir à l'égard de Julien VILCOT, décédé brutalement au début de l'été 2024.

Sous la présidence de Monsieur le sous-préfet des Andelys, la commission de suivi de site (CSS) débute.

Monsieur le sous-préfet donne la parole à Monsieur BONNET qui présente l'ordre du jour. La présentation de chaque entreprise sera suivie du bilan de l'inspection sur le site et d'un temps de questions/réponses.

La société BIOGAZ a été invitée cette année à la demande de la mairie de Gaillon. La commune souhaite que la société BIOGAZ soit intégrée à la CSS de manière pérenne.

Société BIOGAZ de Gaillon

La société Biogaz a été invitée à participer à la commission en raison de plaintes récurrentes en lien avec son activité. Monsieur LECANU, directeur du site, présente la société, son activité et le plan d'actions mis en place afin de limiter au maximum les nuisances qu'elle génère.

La société BIOGAZ appartient à VICTORIA Group. Elle est née d'une volonté d'implanter une source d'énergie verte sur le territoire. BIOGAZ de Gaillon est une ICPE, régie par un arrêté préfectoral de 2011, modifié en 2014 (site non classé Seveso). Elle est autorisée pour traiter et valoriser 30.000 tonnes de déchets organiques par an. Le site a un effectif de 3 personnes équivalent temps plein. Chiffre d'affaires record réalisé en 2018 : environ 1,3M€.

En 2022, suite à un changement de réglementation, le choix du groupe s'est porté sur la méthanisation : valorisation des déchets organiques qui ne sont plus incinérés. Les déchets sont collectés dans un rayon de 50 à 60 km autour de Gaillon. Ils produisent par leur dégradation du biogaz qui est ensuite transformé. Le biogaz est un sous-produit qui permet de faire fonctionner un moteur de co-génération.

Revalorisation :
- électrique (énergie revendue EDF OA - obligation d'achat-),
- thermique (alimentation du réseau chaleur de la commune : collège/piscine),
- fertilisation naturelle des sols (épandage du digestat).

En 2024, deux inspections ont été réalisées par les services de l'État : contrôle des installations électriques/zonage ATEX et odeurs.

Monsieur LECANU rappelle les actions réalisées par la société dans le cadre de la gestion des odeurs (aspiration du bâtiment et des fosses de réception, capots de fermeture des fosses, revamping du biofiltre, couvertures des cuves, formation de « nez »...) traduisant les efforts constants pour diminuer les nuisances liées à l'activité.

Au printemps 2024, le collectif du Hameau des Vignes a fait parvenir à la préfecture de l'Eure et aux élus un courrier afin de dénoncer les odeurs permanentes liées à l'activité de la société.

Madame le maire de Saint-Pierre la Garenne précise que sur sa commune, rue du fonds du val, les odeurs sont très importantes, surtout l'été.

La mairie de Gaillon signale toutefois une amélioration sensible de la situation depuis août 2024 (suite à la visite réalisée par la mairie sur site au mois de juillet et à la rencontre entre Madame le maire de Gaillon et le président du groupe).

Madame HANTZ précise la saisonnalité des nuisances : périodes de fortes chaleur et d'épandage.

Monsieur DEFILLON s'étonne des projets de méthanisation qui émergent de façon constante, alors que les nuisances qu'ils génèrent sont bien réelles et ne surgissent qu'après la mise en service des installations.

Pour lui, le problème de BIOGAZ de Gaillon réside dans son implantation au cœur de la commune. Il a demandé lors du CODERST du 2 octobre 2024 à ce que la distance entre les habitations et l'implantation d'un méthaniseur soit au moins de 500 mètres, voire de 1 km.

Durant cette même séance, il a demandé à mettre un point de contrôle sur la commune de Gaillon (ce qui, selon lui, devrait être accepté).

Monsieur LEBAS a conscience des efforts accomplis en matière de nuisances olfactives par la société et interroge Monsieur LECANU sur le plan d'actions défini par la société aujourd'hui (changer les procédures, supprimer certains déchets, réduire l'activité par la diminution des entrants...).

Monsieur LECANU précise qu'à ce jour, la société agit sur la limitation de l'activité. Celle-ci a été diminuée le week-end notamment. Pour lui, les moyens de lutte contre les odeurs s'amenuisent.

Monsieur LEBAS invite le président de VICTORIA Group à prendre rendez-vous afin de le rencontrer. Monsieur LEBAS précise que, réglementairement, le site BIOGAZ de Gaillon n'a pas vocation à intégrer la commission de suivi de site. Il demande la mise en place d'une commission ad hoc, dans une forme élargie, dont la première réunion sera organisée sur le site.

Monsieur LEBAS remercie Monsieur LECANU pour sa présentation.

Société NUFARM

Monsieur GARDELLE, responsable HSE et PSM, présente le site, accompagné de Monsieur AURIAT, directeur du site.

Le site est implanté sur 14 hectares. Il est classé Seveso Seuil Haut et est certifié ISO 9001 et ISO 14001 (planification en novembre 2024). Il a un effectif de 120 employés. Son rayon PPI est de 726 mètres.

Faits marquants (2023/2024) :

- Pas d'accident ou d'incident important.
- Interactions régulières avec les autorités (inspection ICPE, agence de l'eau, inspection du travail...).
- Santé au travail : mise à jour de la fiche entreprise, mesures acoustiques programmées en septembre/octobre 2024, optimisation des EPI.
- Sécurité & Sûreté : révision du programme de revue des EDD (de 5 à 3 ans à la demande de la DREAL), révision des différents outils de sécurité industrielle, exercices POI internes réels.
- Renfort des équipes avec l'embauche de 2 nouveaux ingénieurs.

- Production 2023 équivalente à celle de 2022.
- Relance de l'activité de synthèse : ce projet fera l'objet de porter à connaissance.
- Arrêt technique en 2023 avec 5M€ d'investissements associés (remplacement de certains équipements).

Projet en cours :

- Projet SL phase 2 : les deux porter-à-connaissance et l'examen cas par cas ont donné lieu à une demande d'évaluation environnementale qui est en cours de traitement par la DREAL.

Monsieur GARDELLE présente les résultats environnementaux (air, eau et déchets) et les résultats de l'audit groupe réalisé en avril 2024.

DREAL

L'inspection des installations classées présente ses actions depuis la dernière CSS avec la réalisation de 3 inspections qui ont donné lieu à une levée de mise en demeure, une lettre de suite préfectorale et une demande d'actions correctives. Trois dossiers sont en cours d'instruction : réexamen IED, optimisation de la gestion de l'eau et demande d'autorisation environnementale du « projet SL ».

Monsieur LEBAS demande des précisions quant à deux des dossiers en cours d'examen instruits depuis 2023.

Monsieur BONNET précise que les dossiers de réexamen IED ne sont pas prioritaires cette année puisque s'agissant de ce secteur d'activité, l'instruction devra être faite au plus tard pour fin 2026. Le dossier d'optimisation de la gestion de l'eau devrait lui être finalisé rapidement.

Monsieur LEBAS souhaite que ce dossier soit finalisé avant fin décembre 2024.

Questions :

Monsieur DEFILLON demande si la nouvelle activité de synthèse fera l'objet d'un passage en CODERST.

Monsieur AURIAT répond que ce projet fera l'objet d'une enquête publique.

Société SYNGENTA

Monsieur PRESOIR, directeur, présente la société SYNGENTA. Sur une surface de 14 hectares, l'établissement est classé Seveso seuil haut. Trois types de produits : fongicides (granulés solubles - Pépite), liquides (traitements de semences) et Thiovit (granulés à base de soufre). Le site compte 160 collaborateurs. Il est certifié ISO 9001 (Qualité), 14001 (Environnement), 45001 (Sécurité).

Madame MOCOEUR, responsable QHSE, présente les actions réalisées au sein de l'établissement en matière de prévention des risques (investissement en matière de détection incendie et d'évacuation, travail sur l'amélioration de la vision journalière des stocks, sécurisation renforcée de l'accès au site). Cette année, arrêt technique de 7 semaines : intervention sur les installations connexes (les trappes notamment).

Madame GUILLOTIN, responsable environnement, présente les projets d'amélioration environnementale en cours et leur coût : réduction des pertes énergétiques, recensement et isolation des points singuliers, isolation des broyeurs, remplacement des groupes froids.

Elle présente ensuite les résultats environnementaux 2023-2024 : rejets eaux en Seine (avec un point sur la campagne des PFAS), eaux souterraines (résultats analyses des piézomètres sur site), rejets air et déchets.

Madame MOCOEUR fait part des 4 inspections de la DREAL sur le site en 2024 (dont 1 programmée en octobre). À la demande de la DREAL, les EDD seront regroupées (1 et non plus 5).

L'exercice annuel du POI s'est déroulé en janvier 2024 avec le CNPP. Sur l'année, des actions en matière de formation ont été entreprises et des entraînements réalisés avec le SDIS.

DREAL

Les actions de la DREAL depuis la dernière CSS ont été évoquées par l'exploitant précédemment. Des dossiers sont en cours d'instruction à ce jour : un porter-à-connaissance et la notice de réexamen EDD Pépites.

Questions :

Monsieur DEFILLON remarque l'absence de ligne d'amortissement en matière d'investissement (montant en K€).

Monsieur PRESSOIR précise qu'en matière de retours d'investissements sur des actions entreprises, c'est très peu fréquent.

Société REMEA

Monsieur REVERT, responsable de la plateforme de Gaillon, excuse Monsieur BOURGET, directeur général de REMEA, qui n'a pas pu assister à la commission. Il présente Madame RAFEL, responsable QHSE, arrivée récemment.

Monsieur REVERT présente la société, spécialisée dans la dépollution des sols et des nappes. Elle intervient essentiellement auprès des industriels. La société est soumise à autorisation au titre de la réglementation ICPE. L'effectif de la plateforme est de 3 personnes. Malgré un développement de l'activité fluviale, la plateforme rencontre des difficultés économiques.

Réalisation de l'ensemble des suivis environnementaux par des organismes extérieurs (bruit, COV, poussières, eaux pluviales) : aucune non-conformité n'a été relevée.

Le contrôle des terres en entrée de site n'a révélé aucune non-conformité. À noter qu'un contrôle systématique du caractère de dangerosité des déchets est effectué.

Sur l'année écoulée : aucun accident, réalisation d'un exercice incendie/accident avec le SDIS, visites de la plateforme par des associations, sensibilisation à la gestion des terres polluées.

Déploiement à compter du 1^{er} janvier 2025 d'un nouvel outil permettant d'assurer la traçabilité des terres et le pilotage de la plateforme.

DREAL

La DREAL effectue une visite du site une fois par an. Lors de la dernière inspection réalisée le 24 septembre 2024, un prélèvement de terre a été réalisé dont les résultats sont attendus. Un porter-à-connaissance est actuellement en cours d'instruction.

Questions :

Monsieur DEFILLON déplore la prédominance du trafic routier par rapport au trafic fluvial.

Madame BAUMANN souligne qu'au niveau du quai de déchargement, le pont roulant passe au-dessus du chemin de hallage. Cela représente un risque pour les usagers qui empruntent le chemin de hallage ouvert au public. Elle interroge sur la possibilité de fermer le chemin en cas de déchargement.

Monsieur REVERT précise que cette solution permettrait de répondre à tout risque potentiel, mais visiblement elle n'est pas facile à mettre en place (propriété de VNF).

Monsieur DEFILLON souligne qu'un contrat peut être passé avec VNF, la situation s'étant déjà présentée.

Monsieur LEBAS invite Madame DEVAUX et l'exploitant à réfléchir à la solution qui peut être mise en place.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, Monsieur le sous-préfet remercie la DREAL et les industriels pour leur prise de parole, celles et ceux pour les questions qui ont été posées et clôt la commission.

Le sous-préfet des Andelys

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'N. Lebas', with a stylized, cursive script.

Nicolas LEBAS